

A.R. 29.11.2017 M.B. 8.12.2017
En vigueur 1.1.2018

- [Wijzigen](#)
- [Invoegen](#)
- [Verwijderen](#)

Article 5 – SOINS DENTAIRES

§ 1^{er}. PRESTATIONS JUSQU'AU 18^e ANNIVERSAIRE :

...

EXTRACTIONS

374850	374861	* Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, <u>y compris la suture éventuelle</u> , jusqu'au 18e anniversaire	L 21,21 P 5
374872	374883	* Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, <u>y compris la suture éventuelle</u> , jusqu'au 18e anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance	L 15 P 4
<u>371151</u>	<u>371162</u>	<u>* Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, chez un patient à risque hémorragique répondant aux conditions de l'article 6 § 3 bis de la nomenclature, jusqu'au 18^e anniversaire, pour autant qu'une suture ait été effectuée</u>	<u>L 33,21</u> <u>P 6</u>
		* Ablation (section et extraction) de racine(s) <u>d'une dent pluri-radicaire, avec maintien d'au moins une racine de dent, y compris la suture éventuelle</u> , chez le bénéficiaire jusqu'au 18e anniversaire	
374754	374765	d'une racine	L 15 P 6
374776	374780	de plusieurs racines de la même dent	L 20 P 7
374931	374942	* Honoraires complémentaires pour Suture de plaie, après <u>une séance d'extraction(s) dentaire(s) et/ou ablation (section et extraction) de racine(s) remboursable, pour un patient qui revient en urgence suite à un saignement post-opératoire, quel que soit le nombre de sutures</u> , jusqu'au 18e anniversaire	L 12 P 2
<u>371195</u>	<u>371206</u>	<u>*Extraction chirurgicale d'une dent définitive, à l'exclusion des incisives, avec résection de l'os environnant et suture des lambeaux muqueux incisés, jusqu'au 18^e anniversaire</u>	<u>L 63</u> <u>P 9</u>
374953	374964	* Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), par dent supplémentaire dans le même quadrant et durant la même séance, jusqu'au 18^e anniversaire	L 8 P 4

§ 2. PRESTATIONS A PARTIR DU 18^e ANNIVERSAIRE:

...

EXTRACTIONS

304850	304861	* Extraction d'une dent, <u>y compris la suture éventuelle</u> , à partir du 53e anniversaire	L	21,21
			P	5
304872	304883	* Extraction d'une dent, <u>y compris la suture éventuelle</u> , à partir du 53e anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance	L	15
			P	4
304894	304905	* Extraction d'une dent, <u>y compris la suture éventuelle</u> , à partir du 18e anniversaire jusqu'au 53e anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3bis	L	21.21
			P	5
304916	304920	* Extraction d'une dent, <u>y compris la suture éventuelle</u> , à partir du 18e anniversaire jusqu'au 53e anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3bis, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance	L	15
			P	4
<u>301151</u>	<u>301162</u>	* <u>Extraction d'une dent, chez un patient à risque hémorragique répondant aux conditions de l'article 6 § 3 bis de la nomenclature, à partir du 53e anniversaire, pour autant qu'une suture ait été effectuée</u>	<u>L</u>	<u>33,21</u>
			<u>P</u>	<u>6</u>
<u>301173</u>	<u>301184</u>	* <u>Extraction d'une dent, chez un patient à risque hémorragique répondant aux conditions de l'article 6 § 3 bis de la nomenclature, à partir du 18e anniversaire jusqu'au 53e anniversaire, pour autant qu'une suture ait été effectuée</u>	<u>L</u>	<u>33,21</u>
			<u>P</u>	<u>6</u>
		* Ablation (section et extraction) de racine(s) <u>d'une dent pluri-radulaire, avec maintien d'au moins une racine de dent, y compris la suture éventuelle</u> , chez le bénéficiaire à partir du 18e anniversaire :		
304754	304765	d'une racine	L	15
			P	6
304776	304780	de plusieurs racines de la même dent	L	20
			P	7
304931	304942	* Honoraires complémentaires pour Suture de plaie, après <u>une séance d'extraction(s) dentaire(s) et/ou ablation (section et extraction) de racine(s) remboursable, pour un patient qui revient en urgence suite à un saignement post-opératoire, quel que soit le nombre de sutures</u> , à partir du 18e anniversaire	L	12
			P	2
<u>301195</u>	<u>301206</u>	* <u>Extraction chirurgicale d'une dent définitive, à l'exclusion des incisives, avec résection de l'os environnant et suture des lambeaux muqueux incisés, à partir du 53^e anniversaire</u>	<u>L</u>	<u>63</u>
			<u>P</u>	<u>9</u>

301210	301221	*Extraction chirurgicale d'une dent définitive, à l'exclusion des incisives, avec résection de l'os environnant et suture des lambeaux muqueux incisés, à partir du 18e anniversaire jusqu'au 53e anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3bis	L P	<u>63</u> <u>9</u>
304953	304964	* Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), par dent supplémentaire dans le même quadrant et durant la même séance, à partir du 18^e anniversaire	L P	8 4